

Assemblée Générale de la Fédération Française des Échecs

Samedi 25 avril 2026 | Albi (81)

Compte rendu

Le Président Éloi RELANGE ouvre la séance à 14 h 17, au Grand Théâtre d'Albi, avant de passer la parole à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, maire d'Albi, qu'il remercie de son accueil pour cette nouvelle édition du Championnat de France Jeunes, qui ne cesse de s'accroître, avec 1 930 participants en 2026.

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL salue les organisateurs de l'événement, que la Ville est heureuse d'accueillir, ainsi que Philippe FABRE, président de l'Échiquier club albigeois et l'ensemble des bénévoles. Elle espère que tous ont été bien accueillis à Albi, ville connue pour son patrimoine et sa qualité de vie.

Le Président Éloi RELANGE rappelle que les échecs se portent bien, étant passés de 50 000 à presque 100 000 licenciés en seulement cinq ans. Cela est notamment dû à la crise Covid et aux efforts des clubs, des ligues et des comités pour développer le sport. La prochaine étape sera l'entrée de la FFE dans les grandes fédérations de plus de 100 000 licenciés.

Il tient à remercier les entraîneurs, les animateurs et les organisateurs de tournois qui œuvrent au quotidien pour former les nouveaux joueurs et permettent d'atteindre de tels sommets, ainsi que les salariés fédéraux qui tiennent l'événement.

De plus, il invite à applaudir les élus du Comité directeur de la Fédération et les membres du Bureau fédéral :

- Didier PASCAL, vice-président ;
- Laurie DELORME, vice-présidente ;
- Loriane LEBRET, secrétaire générale ;
- Adrien DUQUESNE, trésorier ;
- Marion PENALVER, médecin fédérale ;
- Matthieu VIEIRA, membre du Bureau ;
- Emily MINAUD, membre du Bureau.

✓ Rapport moral

En guise d'introduction, il cite trois éléments importants liés au contrat de délégation renouvelé auprès du ministère des Sports :

- la reconnaissance du haut niveau, avec un budget de 75 000 € pour le contrat de performance et une enveloppe de 400 000 € pour les clubs et les comités ;
- la hausse de 30 000 € du contrat de développement ;
- la nomination de Richard OZWALD en tant que directeur technique national de la FFE en mars 2026.

Le programme Class'Échecs poursuit également son envol grâce au partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignant. Quelques 10 000 professeurs sont inscrits, 3 500 écoles sont équipées de matériel et entre 150 000 et 200 000 enfants sont initiés à ce sport tous les ans.

En 2025, le Crédit Mutuel est devenu un partenaire majeur de la Fédération, en subventionnant le Championnat de France Jeunes, qui a ainsi pris son nom.

Le plan de performance « jeunes » a été renforcé par la présence de Jean-Baptiste MULLON et de Laurent FRESSINET, et permet d'accompagner 70 jeunes par an dans l'obtention de médailles dans les meilleures conditions possibles.

La création de l'Institut national de formation, sous la direction de Didier PASCAL, a permis le développement de la certification de qualification professionnelle pour les animateurs, afin de rémunérer ce métier dorénavant reconnu au RNCP.

L'École d'échecs à la française propose des contenus pédagogiques à travers des vidéos de cinq à dix minutes. Un guide d'animateur est également disponible gratuitement afin d'animer des cours, de même qu'un livre d'exercices. À l'avenir, il sera possible d'obtenir un diplôme et de monter en niveau en fin d'année.

Afin de mener à bien ces projets, Clara PEYTAUD et Flavie VAN HOOTEGEM ont rejoint l'équipe de la FFE.

Trois projets seront proposés cette année :

- l'acquisition d'un siège fédéral ;
- la refonte du système d'information ;
- la création d'une structure commerciale qui permettra la mise en œuvre du projet « e-Chess ».

✓ Direction technique nationale

Richard OZWALD se dit honoré d'être présent en tant que premier directeur technique national de la FFE, pour une durée de deux ans, aux côtés de Christelle MOL, conseillère technique nationale.

La création de la DTN ne changera pas les activités quotidiennes de la FFE. En revanche, le contrat de délégation signé avec l'État jusqu'en 2029 propose un meilleur soutien de quatre politiques publiques à travers les échecs :

- l'éducation,
- l'inclusion,
- la féminisation,
- le rayonnement de la France.

Ces sujets, déjà traités au sein de la Fédération, bénéficieront d'un soutien renforcé grâce à la délégation du ministère des Sports. Dorénavant, l'important est que les ligues, les comités et les clubs participent à enrichir cet engagement pris. Ces politiques publiques seront ensuite réévaluées en 2029.

De plus, la DTN a un rôle de sensibilisation auprès des institutions et des acteurs du terrain afin de promouvoir les échecs en tant que sport reconnu et levier puissant, dans l'optique d'augmenter les financements et d'ouvrir des classes sportives.

✓ Crédit Mutuel

Nicolas HABERT, président du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, se dit également heureux de participer à l'Assemblée générale en tant que représentant de cette banque mutualiste et de proximité et remercie l'équipe de la Fédération de son accueil chaleureux. Grâce au Championnat, il a pu découvrir une discipline qui forme

l'esprit et le corps, et met en lumière des valeurs partagées — l'exigence, la performance, la solidarité et le partage.

Le souhait du Crédit Mutuel de soutenir activement le développement du sport en France a conduit au prêt sans intérêt de leur nom au Championnat France Jeunes Crédit Mutuel. Lors de cet événement, la banque était présente pour proposer diverses animations, sous les couleurs des championnats de France. Elle a également organisé un jeu-concours à destination de ses clients et un concours d'échecs en interne.

Son implication repose sur de multiples engagements, notamment :

- Class'Échecs, avec la mise à disposition de kits d'échecs dans les classes du territoire ;
- le maillot de l'équipe de France, à laquelle elle souhaite pleine réussite lors des prochaines compétitions internationales.

Après le visionnage d'une vidéo retraçant les moments forts de l'année 2025, Loriane LEBRET annonce que 293 clubs sont présents, soit 29,99 % de participation, dont 1 130 voix représentées, soit 40,29 % de participation.

Elle rappelle également le fonctionnement des boîtiers de vote, qui devront être remis temporairement en cas de sortie de la salle.

1. Approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du samedi 3 mai 2025

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2025, réalisé par la société de sténotypie De Dicto, n'appelant pas de commentaires, le Président Éloi RELANGE le soumet au vote.

Pour :	1 063
---------------	--------------

Contre :	26
-----------------	-----------

Abstention :	41
---------------------	-----------

- ***Le compte rendu de l'Assemblée générale du 3 mai 2025 est approuvé à la majorité des voix.***

2. Rapport moral

Loriane LEBRET invite les participants à passer à l'approbation du rapport moral, présenté en introduction par le Président Éloi RELANGE.

Pour :	1 080
---------------	--------------

Contre :	45
-----------------	-----------

Abstention :	0
---------------------	----------

- ***Le rapport moral est approuvé à la majorité des voix.***

3. Rapports financiers portant sur l'année 2025 :

- **Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos**
- **Rapport de la Commission de contrôle économique et gestion**
- **Rapport du commissaire aux comptes**

✓ Rapport financier et bilan comptable de l'exercice clos

Adrien DUQUESNE informe les membres de l'Assemblée générale que l'intégralité du budget réalisé est disponible sur le site de la Fédération.

Plusieurs faits caractéristiques ont marqué l'exercice :

- la croissance du nombre de licenciés de 7,40 %, pour un total de 81 781 pratiquants répartis dans 965 clubs ;
- la revalorisation de la part fédérale des licences A au 1^{er} septembre 2025, de 2 € pour les U08 à U16 et de 1 € pour les adultes ;
- le renforcement du partenariat avec le Crédit Mutuel à hauteur de 60 000 € par an ;
- la fin du contentieux avec Immortal Game suite à leur paiement de 25 000 € au titre de la saison précédente et de 25 000 € pour l'année en cours ;
- la convention pluriannuelle avec l'ANS de 2025 à 2028, à hauteur de 92 000 € par an ;
- la poursuite du projet Class'Échecs avec une subvention de 120 000 € pour le déploiement du programme dans 474 lycées de la région francilienne.

En 2025, les partenariats financiers s'élevaient à 110 000 €, dont :

- 60 000 € du Crédit Mutuel Enseignant ;
- 25 000 € d'Immortal Game ;
- 10 000 € de la fondation L'Échiquier de la réussite ;
- 10 000 € du ministère de l'Intérieur ;
- 5 000 € de la fondation Robin du bien.

Des subventions ont également été perçues à hauteur de 285 000 € :

- 130 000 € de la Ville de Vichy et de son agglomération pour l'organisation des championnats ;
- 120 000 € de la Région Île-de-France pour Class'Échecs ;
- 20 000 € de la Ville de Belfort pour l'organisation du Top 16 ;
- 15 000 € de la Région Île-de-France pour le programme « Ulis Mat ! ».

La Fédération s'était engagée à ne pas reproduire des dépenses exceptionnelles et à pallier l'augmentation des charges structurelles afin de ne pas présenter à nouveau un résultat déficitaire. Le pari a été tenu, avec un résultat bénéficiaire de 97 655 €.

Les produits d'exploitation ont augmenté d'environ 30 000 €, soit 2 802 166 €.

Les capitaux propres sont en hausse, passant à 265 716 €, respectant ainsi la demande du commissaire aux comptes. Le nombre de jours d'activité passe ainsi à 56,63 jours, rapprochant la Fédération du seuil acceptable de 60 jours.

Comparé au budget, les produits financiers sont en hausse de 90 000 €, notamment grâce à :

- l'augmentation du nombre de licences A et de la part fédérale ;
- les partenariats ;
- la récupération de la dernière échéance d'Immortal Game ;
- la convention pluriannuelle avec l'ANS.

La partie « fonctionnement » est débitrice de 37 975 €, notamment en raison de la diffusion des comptes rendus des Comités directeurs, de la tenue de réunions supplémentaires et de la hausse des salaires et de primes pour les salariés du Siège.

35 000 € des recettes de la partie « divers » ne correspondent pas à des rentrées d'argent dans les comptes, mais à des dettes prescrites et à des contentieux clôturés.

Le réalisé de la partie « développement » est en hausse de 20 000€ par rapport au budget, en partie grâce à la revalorisation d'un stock attribué par l'Échiquier de la réussite, qui est dorénavant acquis.

La partie « formation » est supérieure de 34 555 € du fait de budgets en hausse.

Le haut niveau est également créditeur de 37 245 € en raison de frais de déplacement moindres qu'en 2024.

Le tarif d'inscription à la Coupe Loubatière a été rehaussé afin de compenser les charges exceptionnelles liées aux compétitions.

Une des perspectives d'évolution pour la saison en cours est d'atteindre les 90 000 licenciés.

Il conclut que 2025 était un exercice de stabilisation réussi, mais qu'il convient de garder à l'esprit que 60 000 € ne correspondent pas à des rentrées d'argent mais à des effets de comptabilité.

De plus, il remercie les bénévoles de leur travail, qui équivaut à 5,79 ETP, soit 193 399 €, ainsi que les clubs, sans lesquels le résultat ne pourrait être bénéficiaire.

Rémi KOPIBIDA (Vergèze échecs) aimerait connaître l'utilité du haut niveau pour les clubs. Le Président Éloi RELANGE rappelle que 350 000 € servent au développement du haut niveau afin de contribuer au rayonnement de la France et à l'obtention de médailles. Par conséquent, les échecs sont valorisés et le nombre de licenciés augmente. Cela passe également par le contrat de délégation avec l'État.

Didier PASCAL ajoute que les clubs en bénéficient, puisque les joueurs de haut niveau deviennent à long terme entraîneurs.

Vincent HONORÉ (Club d'échecs du Vésinet) se demande combien coûterait l'intervention d'un maître international ou d'un membre de l'équipe de France dans un club et à qui s'adresser pour l'organiser. Selon le Président Éloi RELANGE, une intervention peut aller de 500 €, pour une animation d'un maître en après-midi, à 50 000 € pour inviter Magnus CARLSEN.

Frédéric LANGLOIS (L'échiquier agenais) s'interroge par rapport à la stabilité des licenciés, certains restant peu de temps au sein des clubs, ce qui engendre un risque financier. Le Président Éloi RELANGE considère que tout est une question d'anticipation afin de ne pas engager de frais trop importants selon les tendances du nombre de licenciés. Conserver les anciens joueurs a son importance ; il conviendrait donc de comprendre ce qui ne leur convient pas.

Rémy CHAUSSON (Cercle d'échecs de la Thur) est convaincu de la nécessité de développer le haut niveau. Cela étant, il trouve que cette professionnalisation dès un jeune âge pousse les licenciés à s'orienter vers de plus gros

clubs. Il est inquiet que cette tendance conduise les petits clubs à être relégués aux compétitions locales, ce qui les empêcheraient de qualifier des jeunes pour les Championnats de France. Laurie DELORME évoque le soutien fédéral aux sportifs de haut niveau qui permet de gommer certaines difficultés, en accompagnant les jeunes talentueux des clubs avec peu de moyens. Un groupe de travail s'est emparé de cette question et il se trouve que les mutations de jeunes restent marginales quand ceux-ci se sentent suffisamment soutenus pour progresser, par exemple en participant aux compétitions.

Christoph ROTTENWOERER (L'échiquier des papes) demande des précisions concernant les moyens humains et financiers mis en place pour lutter contre les violences. Depuis 2020, Marion PENALVER indique que le ministère a mis en place de nombreux dispositifs pour lutter contre toutes les formes de violence. En ce sens, la Fédération a instauré un plan de lutte en 2023, qui inclut notamment la création d'une Cellule de signalement et de prévention des violences. Il est également possible de saisir la Commission par formulaire ou par courriel.

De plus, pour contrer et gérer ces actes, un travail est mené avec Colosse aux pieds d'argiles, pour un montant de 7 000 € pendant trois ans, ainsi qu'avec Signal-sports.

D'un point de vue financier, Didier PASCAL complète que l'assurance « responsabilité civile » a été étendue afin de couvrir les frais juridiques de personnes touchées par des VSS.

Rémi KOPIBIDA (Vergèze échecs) constate que l'homologation de tournois représente 7 % des prix d'inscription et aimerait savoir ce qui justifie un tel tarif. Le Président Éloi RELANGE le relie aux 40 000 € versés par an à la FIDE pour la gestion des classements Elo. Ce montant est renégocié tous les trois ans.

Plus de 4 000 tournois sont organisés tous les ans, ce qui représente une charge de travail importante pour la personne affectée à l'envoi des résultats à la FIDE.

Matthieu VIEIRA estime que l'homologation des tournois est un des moyens de financement trouvé par la Fédération et qu'il faut se sentir unis. Elle coûte certes de l'argent, mais permet de développer le sport à travers les subventions de l'État et de l'ANS.

✓ Rapport du commissaire aux comptes

Angélique POUPON ne pouvant assister à l'Assemblée générale, Pascal ROSSI fait part des conclusions de ses travaux concernant l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Les comptes ont été certifiés sans réserve, ceux-ci étant réguliers, sincères et donnant une image fidèle de la situation financière en 2025.

Une attention particulière a été portée à la valorisation de l'intégration des bénévoles, qui représente 9 311 heures de travail et une contribution de 255 399 €.

Trois conventions réglementées ont été suivies, mais ne relèvent d'aucune observation :

- la convention de rémunération de la présidence — 46 140 € brut par an ;
- la convention de rémunération du vice-président — 2 000 € brut par mois ;
- la convention avec l'Institut national de formation — 20 000 € d'avance et une aide de 8 000 €.

✓ Rapport de la Commission de contrôle économique et gestion

En premier lieu, Pascal ROSSI présente les membres de la CCEG :

- Pascal ROSSI, président ;

- Jean-Yves GAILLET, vice-président ;
- Jocelyn AZZEGAG, membre ;
- Frédéric CHOMIER, membre ;
- Michel LETY, membre ;
- Patrick VIGNA, membre ;
- Romain PICARD, membre.

La mission de la CCEG est d'aider, de sécuriser, de conseiller et d'alerter au sujet des travaux de la Fédération.

Il est constaté que l'exercice 2025 a enregistré un excédent net de 97 655 €. Cette dynamique est à consolider, certaines recettes comptables mentionnées précédemment ne correspondant pas à des rentrées d'argent. Pour ce faire, la CCEG insiste sur :

- la création d'un espace dédié à la CCEG dans le système d'information de la FFE ;
- la finalisation et l'adoption du règlement financier de la Fédération et de la CCEG ;
- le déploiement d'un label « CCEG » afin de reconnaître les bonnes pratiques comptables.

Si les ligues et les comités départementaux ne transmettent pas leurs documents comptables et financiers certifiés dans les délais, la CCEG signalera les cas au Comité d'éthique en vue de la saisie de la Commission fédérale de la discipline.

La CCEG approuve la réflexion d'achat d'un siège social.

Elle prend acte de l'amélioration réelle en 2025 et émet un avis favorable sur les comptes.

Les rapports financiers ayant été entendus, Loriane LEBRET les soumet au vote.

Pour : 1 072

Contre : 42

Abstention : 8

➤ ***Les rapports financiers portant sur l'année 2025 sont approuvés à la majorité des voix.***

Il est procédé au vote de l'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Pour : 1 053

Contre : 41

Abstention : 25

➤ ***L'affectation du résultat de l'exercice 2025 est approuvée à la majorité des voix.***

Pierre-Alexandre JOUHAUD (PUC) aurait aimé voir la proposition d'affectation avant le vote. Adrien DUQUESNE l'informe que celle-ci figurait en bas à droite du document concernant les données chiffrées de l'exercice. Les 97 000 € seront affectés aux fonds propres, sans droit de reprise, faisant passer ce budget à 265 000 €.

4. Proposition de modification de la part fédérale des licences

Lors de l'Assemblée générale de 2025, Adrien DUQUESNE rappelle qu'une première augmentation de la part fédérale des licences A avait été votée.

La deuxième augmentation prévoit de passer les tarifs à :

- 29 € pour les adultes ;
- 14 € pour les U20 et U18 ;
- 13 € pour les U16 et moins.

Une troisième et dernière augmentation lors de l'Assemblée générale de 2027 ferait passer :

- les licences « adultes » à 30 € ;
- les licences U20 et moins à 15 €.

Pascal PERSONENI (Arçonnay échecs Le Roi s'amuse) ne se rappelle plus pourquoi cette hausse des tarifs est nécessaire, notamment au vu du nombre croissant de licenciés. Didier PASCAL ne souhaite pas relancer le débat de l'année précédente, qui figure dans le compte rendu, mais assure que l'accroissement du nombre de licenciés entraîne naturellement une hausse des frais de ressources humaines et des charges salariales. Par ailleurs, la hausse rattrape l'inflation, les tarifs n'ayant pas augmenté, contrairement aux coûts globaux de la Fédération.

Loriane LEBRET soumet cette proposition au vote.

Pour :	954
Contre :	134
Abstention :	36

➤ ***La proposition de modification de la part fédérale des licences est approuvée à la majorité des voix.***

5. Budget prévisionnel portant sur l'année 2026

Adrien DUQUESNE rappelle que le budget réalisé en 2025 s'élevait à 2 874 949 €, contre un prévisionnel de 2 928 791 € en 2026.

Ce dernier comporte la poursuite de plusieurs projets effectués en 2025 :

- la finalisation du système d'information à hauteur de 20 000 € ;
- l'ajout de 20 000 € à la haute performance des équipes de France, sous la nouvelle organisation de Richard OZWALD, Jean-Baptiste MULLON et Laurent FRESSINET, ainsi que le contrat de performance de l'ANS de 55 000 € ;

- l'attribution de 30 000 € supplémentaires pour la deuxième saison de l'École d'échecs à la française, l'avancement de la troisième saison, ainsi que la sortie de livrables additionnels ;
- le projet e-Chess, qui doit permettre de ramener vers une licence les joueurs adeptes des espaces « hors club » ;
- une extension du budget « ressources humaines », afin de renforcer les effectifs de la Fédération pour faire face à l'accroissement de ses activités.

La Fédération dispose en contrepartie de nouvelles sources de financement :

- la progression importante du nombre de licenciés, associée à l'augmentation de la part fédérale de la licence A ;
- un financement supplémentaire de 30 000 € du partenaire le Crédit Mutuel, en échange de son nom au Championnat de France Jeunes Crédit Mutuel ;
- une augmentation de 34 000 € pour les quatre prochaines années de la dotation de l'ANS ;
- un financement supplémentaire de 55 000 € de l'ANS dans le cadre du nouveau contrat de performance.

✓ Évolution du nombre de licences

La Fédération enregistre :

- au 31 août 2025, +7,36 % de licenciés par rapport à l'année précédente ;
- au 31 décembre 2025, +20,13 % de licenciés par rapport à l'année précédente.

Au 31 décembre 2025, le nombre de licences A a augmenté de 22,74 %, soit 7 000 licences A, à comparer aux 2,40 % d'augmentation de l'année précédente.

Les licences présenteront des montants distincts :

- pour les adultes, la licence A sera de 28 € et la licence B de 5 € ;
- pour les jeunes, la licence A sera entre 13 € et 11 € et la licence B de 1,50 €.

Pour ce qui concerne l'augmentation de la part fédérale, la seule conversion des licences B en licences A représente une économie de 60 000 €. Une augmentation supplémentaire est à prévoir en 2027 pour faire face à l'inflation.

Le budget prévisionnel se veut très prudent, et pourrait bénéficier d'une marge positive de 70 000 € au vu du seuil prévu en fin de saison de 90 000 licences A. Les affiliations devraient également atteindre un montant plus élevé que les 100 000 € pour l'instant annoncés.

Cette marge permettrait, si nécessaire, d'allouer jusqu'à 100 000 € par an aux frais de siège — remboursement de capital et d'intérêts en cas d'achat.

Au vu de ces résultats, Adrien DUQUESNE appuie la solidité financière et l'intérêt, tant pour ses salariés que pour le développement de la Fédération, de l'investissement dans un nouveau siège social. Il remercie la CCEG et la commissaire aux comptes pour leur contribution à l'établissement du budget.

Amaury BAUDOUIN (Les tours des Hauts de France – St Quentin) demande si d'autres sources de financement que les augmentations de part fédérale sont déjà envisagées, dans la mesure où celles-ci atteindront forcément un plafond. Le Président Éloi RELANGE l'en assure, en citant deux principales voies :

- les investissements à fin d'économie — à l'image du nouveau système d'information pour ce qui concerne les frais de ressources humaines ;

- la diversification des revenus au-delà des seules licences, permise par la nouvelle structure commerciale — boutique, *merchandising*, projet e-Chess et les revenus digitaux potentiellement liés.

Loriane LEBRET soumet le budget prévisionnel 2026 au vote.

Pour : 1 022

Contre : 43

Abstention : 56

- ***Le budget prévisionnel 2026 est approuvé à la majorité des voix.***

5. Projet d'achat d'un siège fédéral

Didier PASCAL justifie l'achat éventuel d'un siège fédéral par la précarité du bail actuel d'Asnières, qui peut être rompu par la municipalité après un simple préavis de trois mois, ainsi que par l'étroitesse des locaux, trop limités pour accueillir dans le respect du Code du travail les salariés et les activités actuels.

Conformément aux statuts, le Comité directeur sollicite l'aval de l'Assemblée générale pour poursuivre dans la voie de l'achat d'un bâtiment.

Les critères d'un futur siège de la Fédération sont :

- une localisation dans Paris *intra-muros* ou dans la première couronne parisienne ;
- une surface de plus de 250 m² ;
- un lieu adapté à des activités de bureau, non à l'organisation de compétitions ;
- une surface suffisante pour accueillir entre 20 et 25 personnes.

Le budget maximum défini est de 2 M€ — incluant tous les travaux et équipements — financé par un emprunt sur 25 ans. Des dispositifs de subventionnement et d'aide seraient sollicités.

Des pistes d'achats ont déjà été identifiées, mais la poursuite des négociations dépend désormais de la validation par l'Assemblée générale du budget consacré.

Robin GRANDCLERE (Valence échecs) souhaite connaître les raisons d'une localisation à Paris *intra-muros* ou en petite couronne, en suggérant que les prix immobiliers puissent être plus avantageux ailleurs en Île-de-France. Didier PASCAL la justifie par :

- la proximité nécessaire pour les salariés de la Fédération, et le respect de leurs contrats de travail ;
- la proximité nécessaire avec les partenaires de la Fédération, qui sont tous parisiens et d'expérience réticents à visiter des locaux de fédération trop éloignés ;
- la facilité de transport au sein de Paris d'un emplacement bien relié aux gares parisiennes, appréciable pour les nombreux représentants provinciaux en déplacement à la Fédération.

Il fait par ailleurs remarquer que plusieurs organismes — ANS, Région Île-de-France, Département, ville d'accueil — proposent des programmes d'aide au financement des implantations de sièges de fédérations.

Robin GRANDCLERE souhaite savoir si l'éventualité d'un bail long plutôt que d'un achat avait été considérée. Didier PASCAL explique que l'étude des différentes options avait montré l'achat plus intéressant sur 25 ans.

Laurent CHADERON (Club d'échecs de la Rade - LCER) fait remarquer que l'achat de siège à Paris fixerait la Fédération de manière irrémédiable dans cette ville, et représenterait un réel engagement. Le Président Éloi RELANGE reconnaît volontiers l'ambition symbolisée par cette initiative, qui est celle d'une Fédération qui grandit et entreprend les projets structurants pour soutenir sa croissance à long terme. À cet égard, la ville de Paris reste une figure imposée pour toute fédération se voulant active.

Stéphane LABORDE (Perpignan - Les rois de la Tet) fait remarquer qu'un achat immobilier n'est pas nécessairement figé puisque le bien peut toujours être revendu ou loué, constituant à long terme un patrimoine bénéfique pour la Fédération.

Il souhaite savoir si le Comité directeur envisage de faire construire le futur bâtiment. Didier PASCAL écarte cette possibilité, trop coûteuse. Il est question d'acquérir un bâtiment de bureaux classique, à rénover si nécessaire.

Philippe PAGES (L'échiquier des gorges de l'Aveyron) évoque la possibilité que le nouveau bâtiment soit partagé avec une autre fédération ou entreprise. Didier PASCAL explique que cette possibilité a été étudiée, notamment au sein d'un groupe de travail du CNOSF dédié et rassemblant plusieurs fédérations actuellement en recherche de locaux. Il s'est toutefois avéré trop difficile de parvenir à un consensus quant aux besoins de chacune.

En revanche, il est possible qu'un nouveau siège accueille les locaux d'autres organes déconcentrés, tels que des ligues ou des comités départementaux.

Frédéric LANGLOIS (Échiquier agenais) ajoute que la propriété d'un bilan patrimonial pourrait être un gage de confiance pour la Fédération auprès de ses partenaires.

Il s'enquiert de l'éventuelle augmentation des charges occasionnée par l'emménagement dans de nouveaux locaux. Didier PASCAL assure que le projet prévoit un coût de fonctionnement futur, toutes charges comprises, équivalent au coût actuel, bien que l'évolution des charges ne soit pas toujours maîtrisable.

Laurent VERNEREY (CDJE 49) souhaite que soit précisé l'objet exact du vote sollicité de l'Assemblée générale. Didier PASCAL explique qu'il est demandé de donner pouvoir au Comité directeur d'engager l'achat et son financement conformément aux critères préalablement définis. Le Comité serait ainsi en mesure de donner suite à toute offre intéressante lorsqu'elle se présentera.

Pierre-Alexandre JOUHAUD (PUC) souhaite savoir si l'achat serait réalisé par la Fédération en son nom propre ou au travers d'une société contrôlée par celle-ci. Le Président Éloi RELANGE fait savoir que la Fédération acquerra en son nom.

Pour conclure, Didier PASCAL insiste sur le caractère transpartisan du projet d'achat de siège, qui est porté par l'ensemble du Comité directeur et a suscité une vraie émulation positive.

Loriane LEBRET soumet au vote le projet d'acquisition d'un siège fédéral impliquant un emprunt excédant la gestion courante.

Pour : 1 024

Contre : 54

Abstention : 42

➤ ***Le projet d'acquisition d'un siège fédéral est approuvé à la majorité des voix.***

Didier PASCAL annonce la tenue prochaine d'un concours visant à déterminer le nom que portera cette maison des échecs, une fois le lieu d'achat défini. Les représentants seront informés des lieux retenus avant la prochaine Assemblée générale.

6. Proposition de modification du règlement intérieur

Matthieu VIEIRA annonce deux propositions de modification technique du règlement intérieur. Toutes deux témoignent de la croissance et de la structuration de la Fédération.

La première concerne la procédure à suivre en cas de dissolution d'un club, non prévue dans le règlement intérieur actuel. La proposition détaillée est accessible sur le site Internet fédéral.

La seconde vise à mieux définir et distinguer le rôle de la Direction technique nationale et de la Direction technique fédérale :

- la Direction technique nationale, occupée par Richard OZWALD, devient dépendante d'une nomination par les conseillers techniques du ministère ;
- une Direction technique fédérale est créée pour correspondre à l'exercice réel des fonctions de Jordi LOPEZ, délégué aux affaires internes de la Fédération.

Loriane LEBRET soumet la modification du règlement intérieur au vote.

Pour : 872

Contre : 0

Abstention : 4

➤ ***La modification du règlement intérieur est approuvée à la majorité des voix.***

7. Rapports des directions et commissions portant sur l'année 2025

En préambule, Loriane LEBRET tient à remercier l'ensemble des présidents, présidentes et membres qui constituent l'ensemble de ces commissions. Leurs rapports complets sont accessibles sur le site de la FFE.

✓ Rapport de la Direction technique nationale

En l'absence de questions ou de commentaires, elle soumet au vote le rapport de la Direction technique nationale, représentée par Jordi LOPEZ et Jean-Christophe CARPENTIER.

Pour : 834

Contre : 26

Abstention : 37

➤ ***Le rapport de la Direction technique nationale est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Direction nationale de l'arbitrage

Loriane LEBRET invite l'assistance à faire part de ses questions ou remarques au sujet du rapport rédigé par Guillaume GERANDI.

Sylvain DEJEAN (La Rochelle Échecs) soulève un incident relatif au dernier examen d'arbitrage. Il suggère que le taux de réussite anormalement bas révèle une mauvaise appréciation de la difficulté du sujet, d'autant plus préjudiciable au vu des besoins actuels en arbitres. Emily MINAUD fait savoir que des réformes des examens seront prochainement portées. Elles iront dans le sens de la simplification déjà opérée depuis plusieurs années : l'objectif est la formation d'arbitres maîtrisant les règles nécessaires à la tenue de tournois scolaires et d'interclubs, les titres gradés sanctionnant dans un second temps les compétences plus techniques.

Le Président Éloi RELANGE dit avoir discuté de l'examen en question avec le directeur national de l'arbitrage, qui lui a assuré que celui-ci avait été fait dans les règles. Le directeur a suggéré que la mauvaise performance des candidats puisse relever d'un défaut ponctuel de formation.

François JARRY (Échiquier de la Pointe – Saint Sulpice) conteste le fait que la faute soit renvoyée aux candidats et met en évidence plusieurs erreurs dans l'examen de l'UVT, dont une formulation orthographique susceptible d'induire en erreur ou un retard de publication des résultats d'une ronde.

Stéphanie LAMOUR (Échiquier Montagne Noire) exprime pour sa part le fait que l'examen n'ait pas laissé assez de temps de réponse aux candidats.

Le Président Éloi RELANGE et Loriane LEBRET ne souhaitent pas, en l'absence de son représentant, répondre au nom de la Direction nationale de l'arbitrage. Au cas où les fautes seraient avérées, cette dernière invite les candidats à lui adresser directement leurs réclamations.

Olivier MINAUD (Échiquier Ledonien), arbitre formateur, informe l'assistance que la question de l'examen contenant effectivement une coquille n'avait pas été prise en compte dans la notation, et n'a pu avoir d'incidence sur le score final des candidats.

Christophe DARRORT (Échiquier agenais) évoque l'effet déplorable qu'a eu cet incident, ainsi que la difficulté, perçue trop importante, de l'examen. Il mentionne le cas de plusieurs de ses licenciés, qui refusent désormais de le passer.

Laurent CHADERON (Club d'échecs de la Rade - LCER) trouve contradictoire de ne pas avoir, en tant qu'AFC, la possibilité d'homologuer un tournoi « jeunes » interne alors qu'il arbitre par ailleurs des matchs de joueurs expérimentés bien plus difficiles. Olivier MINAUD l'informe que de nouveaux titres à paraître devront notamment autoriser l'arbitrage de petits tournois internes, avec une première base d'examen moins exigeante.

Selon les statuts, Rémy CHAUSSON (Cercle d'Echecs de la Thur) précise qu'il est déjà possible pour un arbitre « club » d'arbitrer un tournoi interne : il lui faut pour cela solliciter une dérogation auprès du directeur régional de l'arbitrage.

Les questions et remarques ayant été épuisées, Loriane LEBRET soumet le rapport de la Commission nationale de l'arbitrage au vote.

Pour : 765

Contre : 109

Abstention : 100

➤ ***Le rapport de la Commission nationale de l'arbitrage est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission des appels sportifs

Loriane LEBRET invite l'assistance à faire part de ses questions ou remarques au sujet du rapport rédigé par Laïneur-Lothaire CHAZEAU.

Hugues MAUFFREY (L'échiquier de la Ville Montreuil) trouve dommageable que le rapport de la Commission n'inclue pas de tableau récapitulatif des dossiers traités lors de l'exercice écoulé.

Il dit également regretter qu'une réclamation faite à la Commission des appels sportifs le 9 février, suite à un incident lors d'un match d'interclubs, n'ait toujours pas reçu de réponse au 25 avril. Matthieu VIEIRA fait savoir que l'Assemblée générale n'a pas pour but de traiter ce type de situations individuelles.

Loriane LEBRET rappelle par ailleurs le statut bénévole de tous les membres et présidents de commissions ; des délais d'attente peuvent en conséquence être occasionnés.

Elle soumet le rapport de la Commission des appels sportifs au vote.

Pour : 745

Contre : 112

Abstention : 121

➤ ***Le rapport de la Commission des appels sportifs est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport du Secteur disciplinaire

Loriane LEBRET rappelle que le Secteur disciplinaire regroupe la Commission fédérale de discipline, présidée par Rémi HELFER, et la Commission d'appel, présidée par Pierre LEBLIC.

En l'absence de questions ou de commentaires, elle soumet le rapport du Secteur disciplinaire au vote.

Pour : 893

Contre : 44

Abstention : 37

➤ ***Le rapport du Secteur disciplinaire est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission médicale

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Commission médicale, présidée par Marion PENALVER.

Pour : 921

Contre : 26

Abstention : 31

➤ ***Le rapport de la Commission médicale est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Cellule de signalement et de prévention des violences

Loriane LEBRET invite l'assistance à faire part de ses questions ou remarques au sujet du rapport rédigé par Marion PENALVER.

Christophe DARRORT (Échiquier agenais), en citant un cas de discrimination à l'inscription d'un tournoi, fait état de la difficulté à initier une procédure de signalement ainsi que des délais occasionnés. Marion PENALVER saisit l'occasion pour distinguer, en cas de plainte, les deux voies de procédure parallèles :

- la saisine de la Cellule de signalement et de prévention des violences — responsable de la partie administrative des litiges — se fait par un questionnaire disponible sur le site fédéral ou par un contact direct par courriel ;
- l'enclenchement d'une procédure disciplinaire, qui correspond au litige évoqué, se fait par envoi d'un recommandé au siège fédéral.

Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Cellule de signalement et de prévention.

Pour : 892

Contre : 41

Abstention : 45

➤ ***Le rapport de la Cellule de signalement et de prévention des violences est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport du Comité d'éthique

Une vidéo pré-enregistrée du président du Comité, Yves MAREK, retenu par une conférence à l'étranger, est diffusée. Il y présente les principaux éléments du premier rapport du Comité d'éthique :

- Celui-ci a élaboré sa charte d'éthique, travail important pour lequel il remercie Claire GOBERT, Manon LEFAS, Éric LE ROL et Alexandre ZIENKIEWICZ.
- Il a traité un certain nombre de saisines, dont certaines ont été redirigées vers la Commission de discipline, instance compétente, alors que d'autres ont donné lieu à des recommandations de modifications des règles auprès de la Direction nationale de l'arbitrage ou du Comité directeur.
- Conformément aux obligations légales, il a élaboré une charte de déclaration d'intérêts.

Loriane LEBRET invite l'assistance à faire part de ses questions ou remarques au sujet du rapport.

Stéphane INCARDONA (Club d'échecs des 4 Cantons) rapporte un incident au cours duquel certains clubs ont souscrit des licences A quelques heures avant la fin de leur validité annuelle, à la seule fin d'influer sur la composition du corps électoral, et souhaite savoir à quelle instance en référer. Sans se prononcer sur le fond de cette affaire individuelle, Matthieu VIEIRA indique les deux voies possibles :

- une saisine du Comité d'éthique, qui décide des suites à donner avec pouvoir de saisir la Commission de discipline ;
- le dépôt d'une plainte auprès de la Commission de discipline.

Toutes ces instances sont indépendantes, le Bureau fédéral n'ayant aucune appréciation à porter, et fonctionnent conformément au Code du sport.

Le Président Éloi RELANGE décrit le Comité d'éthique comme une instance en dernier recours, qui peut s'en rapporter directement à la ministre en cas de soupçon de conflits d'intérêts.

Loriane LEBRET soumet le rapport du Comité d'éthique au vote.

Pour : 896

Contre : 41

Abstention : 34

➤ ***Le rapport du Comité d'éthique est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Santé-Social-Handicap et RSE

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la commission Santé-Social-Handicap et RSE, présidée par Laurent NOUHAUD.

Pour : 840

Contre : 56

Abstention : 72

➤ ***Le rapport de la commission Santé-Social-Handicap et RSE est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission scolaire

Loriane LEBRET invite l'assistance à faire part de ses questions ou remarques au sujet du rapport de la Commission scolaire, présidée par Emily MINAUD.

Martine BOLLA (La Farlède Toulon Échecs) souhaite savoir s'il est envisagé, pour le E-challenge UNSS-FFE, de requérir des enfants participants une licence FFE. Emily MINAUD précise que l'édition de 2026 aura pour particularité de se conclure par un Championnat de France en présentiel. Les enfants participant à cette dernière phase devront disposer d'une licence FFE.

Elle remercie par ailleurs Julien DALCANALE qui accomplit un important travail pour soutenir le E-challenge.

Serge HIRSTEL (Club d'échecs de Hindisheim) suggère que le nombre de filles par équipes de compétition scolaire soit passé à trois. Alain SAINT-ARROMAN dit ne pas y être opposé en principe ; toutefois, le problème lui semble résider dans le faible nombre de joueuses parvenant jusqu'aux championnats départementaux. La mesure suggérée pourrait n'avoir comme effet que de bloquer la qualification d'un certain nombre d'équipes.

Jonhel MEDEUF (Ligue d'échecs de la Martinique) fait remarquer la part disproportionnée de joueurs scolaires qui, dans son territoire, sont issus d'établissements privés. Il lie ce fait aux obstacles financiers à la participation des délégations martiniquaises aux championnats scolaires et suggère que cette question soit élargie au niveau fédéral, au-delà du seul apport du budget ANS. Emily MINAUD réitère son désir d'œuvrer en ce sens. Elle précise que l'outre-mer a été rattaché au volet international de la Commission scolaire qui fera prochainement l'objet d'une attention plus soutenue.

Le Président Éloi RELANGE souligne l'importance de la Commission scolaire pour la Fédération, qui demeure son premier levier de développement. Il remercie Emily MINAUD, sa présidente, Alain SAINT-ARROMAN, le directeur du Championnat, ainsi que Julien DALCANALE et Stéphane ROLLAND pour le vaste travail accompli.

Loriane LEBRET soumet le rapport de la Commission scolaire au vote.

Pour : 889

Contre : 28

Abstention : 54

➤ ***Le rapport de la Commission scolaire est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Mixité

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la commission Mixité, présidée par Laurie DELORME

Pour : 860

Contre : 55

Abstention : 34

➤ ***Le rapport de la commission Mixité est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Art, Culture et Histoire

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la commission Art, Culture et Histoire, présidée par Jean-Olivier LECONTE.

Pour : 897

Contre : 26

Abstention : 20

➤ ***Le rapport de la commission Art, Culture et Histoire est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la commission Fair-Play

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la commission Fair-Play, présidée par Denis REGAUD.

Pour : 851

Contre : 39

Abstention : 54

➤ ***Le rapport de la commission Fair-Play est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission numérique

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Commission numérique, présidée par Patrick VIGNA.

Pour : 848

Contre : 41

Abstention : 51

➤ ***Le rapport de la Commission numérique est approuvé à la majorité des voix.***

✓ Rapport de la Commission internationale

En l'absence de questions ou de commentaires, Loriane LEBRET soumet au vote le rapport de la Commission internationale, présidée par Stéphane ESCAFRE.

Pour : 856

Contre : 79

Abstention : 27

➤ ***Le rapport de la Commission internationale est approuvé à la majorité des voix.***

8. Questions diverses

Laurent VERNEREY (L'Échiquier angevin) regrette que les bons pour pouvoir ne soient arrivés dans les espaces clubs que tardivement. Matthieu VIEIRA reconnaît un dysfonctionnement, pour lequel il présente ses excuses. Il s'engage à ce qu'à l'avenir les bons pour pouvoir soient publiés sans attendre la mise en ligne des rapports.

Avec Loriane LEBRET, il ajoute cependant que le personnel de la Fédération se tient disponible, la veille de l'Assemblée générale, pour imprimer sur place les bons signés par les délégataires.

Le Président Éloi RELANGE fait un lien entre ce dysfonctionnement et l'absence dans l'organisation de l'Assemblée générale 2025 de Joëlle MOURGUES, partie à la retraite, qui avait jusque-là contribué à la tenue de très nombreuses sessions et à laquelle il rend hommage.

Christophe DARRORT (Échiquier agenais) attire l'attention sur la fréquence de plus en plus importante, dans le cadre des interclubs « jeunes », de retours de déplacements tard les dimanches soir, qui ont pu occasionner des renoncements individuels ou des forfaits d'équipes. Il souhaite savoir si sont envisagées des solutions, notamment de faire jouer les catégories N3, N2 et N1 Jeunes les samedis.

Amaury BAUDOUIN (Les Tours des Hauts de France – St Quentin) appuie le point, en ajoutant que le problème concerne aussi les étudiants.

Didier PASCAL considère que cette question touche à un enjeu de fond, qui est l'évolution nécessaire des compétitions « interclubs » au regard des nouvelles tendances sociétales.

Une voie possible serait effectivement l'autorisation de jeu le samedi, en sachant que des dérogations sont déjà faites pour jouer le dimanche matin et que l'organisation d'interclubs en soirs de semaine pourrait être envisagée.

Il convient également de considérer les ententes de clubs, qui peuvent bénéficier aux petites structures disposant d'un nombre réduit de licenciés et engager de nouvelles manières de jouer. Le jeu hybride est aussi une solution actuellement testée, et qui mériterait d'être améliorée.

Il appelle les organes déconcentrés à se saisir du sujet, en faisant remonter des éléments de diagnostic chiffrés, les évolutions du terrain et en proposant des solutions et des initiatives qu'ils n'ont pas toujours suffisamment prises.

Christian BLEUZEN (Rennes Paul Bert) rappelle l'expérience en Bretagne d'une compétition hybride en parties rapides, solution potentielle, et questionne l'avenir de ce type de compétitions. Le Président Éloi RELANGE assure qu'elles font partie des solutions à l'étude, citant l'exemple du jeu hybride entre la Corse et les équipes PACA. Elles feraient beaucoup pour combler les inégalités territoriales entre ruralité et métropoles.

La Commission technique est plus généralement engagée pour la réduction des distances parcourues. Peuvent être cités :

- le modèle de 10 rondes et 10 dates au lieu de neuf, conçu par Philippe BROCHET et Jean-Christophe CARPENTIER, qui permettrait d'éviter environ 30 000 km par an ;
- la réflexion menée sur l'optimisation des groupes ;
- le projet e-Chess, qui doit permettre aux plus éloignés de jouer tout en les rapprochant à terme des clubs.

Narayanin OUPINDRIN (Noisiel Échecs) souhaite savoir si des initiatives étaient prévues dans le cadre du 300^e anniversaire de la naissance de PHILIDOR. Le Président Éloi RELANGE l'informe que la commission Art, Culture et Histoire envisage plusieurs actions :

- un concert à Vichy d'un morceau composé par PHILIDOR — qui n'est toutefois pas assuré d'aboutir à cause d'incertitudes quant à la location de salles ;
- une exposition à Dreux, ville de naissance de PHILIDOR, qui sera itinérante et dont une copie sera certainement disponible à Vichy.

Le Président Éloi RELANGE remercie l'ensemble des participants à l'Assemblée générale. Il la déclare terminée et lève la séance à 18 h 00.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



La Secrétaire Générale de la FFE,
Loriane LEBRET

